

## 2016 (XX). Budget additionnel de l'exercice 1964

## A

## OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1964

*L'Assemblée générale*

1. Décide de majorer de 1 621 377 dollars le crédit de 101 327 600 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert pour l'exercice 1964 par sa résolution 1984 A (XVIII) du 17 décembre 1963, cette augmentation se répartissant comme suit :

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 1984 A (XVIII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits revisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<b>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</b>			
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 207 950	(102 303)	1 105 647
2. Réunions et conférences spéciales	4 012 100	(169 620)	3 842 480
TOTAL DU TITRE PREMIER	<u>5 220 050</u>	<u>(271 923)</u>	<u>4 948 127</u>
<b>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</b>			
3. Traitements et salaires	45 233 980	1 032 242	46 266 222
4. Dépenses communes de personnel	10 363 500	218 745	10 582 245
5. Frais de voyage du personnel	1 989 900	32 635	2 022 535
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	105 000	(9 936)	95 064
TOTAL DU TITRE II	<u>57 692 380</u>	<u>1 273 686</u>	<u>58 966 066</u>
<b>TITRE III. — Bâtiments, matériel et charges communes</b>			
7. Bâtiments et amélioration des locaux	7 458 970	(216 054)	7 242 916
8. Matériel et installations	528 200	(5 121)	523 079
9. Entretien, utilisation et location des locaux	3 610 000	11 923	3 621 923
10. Frais généraux	4 052 000	182 275	4 234 275
11. Imprimerie	1 424 000	(14 303)	1 409 697
TOTAL DU TITRE III	<u>17 073 170</u>	<u>(41 280)</u>	<u>17 031 890</u>
<b>TITRE IV. — Dépenses spéciales</b>			
12. Dépenses spéciales	7 767 800	2 635	7 770 435
TOTAL DU TITRE IV	<u>7 767 800</u>	<u>2 635</u>	<u>7 770 435</u>
<b>TITRE V. — Programmes techniques</b>			
13. Développement économique	2 250 000	41 421	2 291 421
14. Activités sociales	2 105 000	9 830	2 114 830
15. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme	140 000	37 315	177 315
16. Administration publique	1 830 000	(82 577)	1 747 423
17. Contrôle des stupéfiants	75 000	(6 171)	68 829
TOTAL DU TITRE V	<u>6 400 000</u>	<u>(182)</u>	<u>6 399 818</u>
<b>TITRE VI. — Missions spéciales et activités connexes</b>			
18. Missions spéciales	2 400 000	385 268	2 785 268
19. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies	1 525 700	25 209	1 550 909
TOTAL DU TITRE VI	<u>3 925 700</u>	<u>410 477</u>	<u>4 336 177</u>
<b>TITRE VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>			
20. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 293 500	185 071	2 478 571
TOTAL DU TITRE VII	<u>2 293 500</u>	<u>185 071</u>	<u>2 478 571</u>
<b>TITRE VIII. — Cour internationale de Justice</b>			
21. Cour internationale de Justice	955 000	62 893	1 017 893
TOTAL DU TITRE VIII	<u>955 000</u>	<u>62 893</u>	<u>1 017 893</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>101 327 600</u>	<u>1 621 377</u>	<u>102 948 977</u>

2. *Autorise* le Secrétaire général, nonobstant les dispositions des articles 4.2, 4.3 et 4.4 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à faire en 1965, par prélèvement sur les crédits ouverts pour 1964, les paiements qui seront nécessaires pour les objets suivants:

a) Impression des actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (chap. 2, art. premier) et de la Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques (chap. 2, art. II);

b) Agrandissement des installations de conférence au Siège et aménagement des sous-sols du bâtiment de l'Assemblée générale (chap. 7, art. IV, i);

3. *Décide* que le solde inutilisé du crédit de 500 000 dollars ouvert pour 1964 au titre de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (chap. 7, art. III) sera viré le 31 décembre 1964 au compte du Fonds de construction de l'immeuble de Santiago, que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 1692 (XVI) du 18 décembre 1961;

4. *Décide* que les crédits ouverts pour les programmes d'assistance technique visés au titre V du budget resteront utilisables pendant les vingt-quatre mois qui suivront la clôture de l'exercice 1964, dans la mesure où ils seront nécessaires pour faire face aux engagements correspondant à des bourses octroyées pendant cet exercice.

1365<sup>e</sup> séance plénière,  
27 octobre 1965.

## B

### PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1964

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice 1964:

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 1984 B (XVIII) du 17 décembre 1963 seront révisées comme suit:

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
	<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 1984 B (XVIII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
<i>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
1. Contributions du personnel .....	9 488 400	336 568	9 824 968
TOTAL DU TITRE PREMIER	<u>9 488 400</u>	<u>336 568</u>	<u>9 824 968</u>
<i>TITRE II. — Autres recettes</i>			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires .....	1 580 800	8 702	1 589 502
3. Recettes générales .....	1 348 600	389 839	1 738 439
4. Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) .....	1 400 000	303 982	1 703 982
5. Vente des publications .....	541 000	20 850	561 850
6. Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes .....	828 000	(121 903)	706 097
TOTAL DU TITRE II	<u>5 698 400</u>	<u>601 470</u>	<u>6 299 870</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>15 186 800</u>	<u>938 038</u>	<u>16 124 838</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955.

1365<sup>e</sup> séance plénière,  
27 octobre 1965.

## C

### EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1964

*L'Assemblée générale*

*Prend note* de la décision consignée au paragraphe 4 du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1964<sup>1</sup> en vertu de laquelle les crédits additionnels pour l'exercice 1964, qui se montent à 1 621 377 dollars des Etats-Unis, ont été imputés sur l'excédent budgétaire au 31 décembre 1964.

1365<sup>e</sup> séance plénière,  
27 octobre 1965.

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément n° 6 (A/6006), 1<sup>re</sup> partie.